

Pour des campagnes vivantes, soyons fermes !

Face à un système qui nous broie, les propositions de la Confédération Paysanne

Revenu, isolement, surcharge de travail, aléas sanitaires ou climatiques... L'effondrement continu du nombre de paysan-nes nous alarme depuis longtemps.

Une crise qui dure depuis des décennies, ce n'est plus une crise. Ce ne sont pas des échecs individuels. C'est un système. Un système qui nous place en concurrence directe entre paysans et tire les prix vers le bas, détruisant notre travail, la nature et nos territoires.

Ce système est soutenu par des politiques agricoles, coconstruites par les gouvernements successifs et la FNSEA, qui échouent à accompagner, garder et rémunérer les paysan-nes.

Il est de temps de dire stop !

Face à ces impasses, la Confédération Paysanne représente l'alternative et porte de vraies propositions.

Des propositions pour permettre la relocalisation de nos filières, une

agriculture avec des agriculteurs nombreux et rémunérés, pour installer dix fermes plutôt qu'une ferme. Pour protéger les terres agricoles de l'artificialisation et de l'accaparement. Pour peser dans les politiques locales et nationales qui doivent accompagner tous les agriculteurs, agir maintenant et sur le long terme avec cohérence.

Voter pour la Confédération Paysanne, pour des Chambres d'agriculture qui accompagnent et représentent tout le monde, avec -enfin- une gouvernance démocratique et transparente.

Voter pour la Confédération Paysanne, c'est se donner des perspectives d'avenir. C'est défendre chaque paysan et paysanne pour maintenir et installer de nouvelles fermes, dans des campagnes vivantes.

Laurence Marandola, porte-parole de la Confédération Paysanne nationale

Protéger, installer, socialiser

Nous sommes deux femmes à représenter la Confédération Paysanne en CDOA (Commission Départementale d'Orientation Agricole). Si nous siégeons à deux, c'est d'abord pour se donner de la force, mais aussi pour pouvoir partager nos avis pendant et après les sessions et parfaire ainsi notre apprentissage des rouages de l'institution.

Pourtant, si Camille Leduc et moi-même nous déplaçons en duo, nous n'avons malheureusement qu'une seule voix. Et ceci, parce que les élections Chambre sont avant tout des élections professionnelles. Leur résultat a des répercussions sur notre représentativité dans toutes les instances localement et au national : CDOA, SAFER, CDPENAF, tribunaux des baux ruraux, etc. Nos sièges et notre puissance de frappe dépendent de vos bulletins.

Défendre l'agriculture paysanne ne pourra être possible tant que nous serons si peu nombreux et nombreuses au cœur des lieux de décision.

Le résultat de ces élections déterminera, pendant les 6 prochaines années, notre nombre de sièges et donc notre capacité à lutter contre les méga-bassines, contre l'artificialisation des terres, contre les propriétaires tout puissants, contre les agrandissements excessifs, silencieux comme bruyants. Il déterminera pour les représentants dans chacune de ces instances, notre capacité à défendre vos candidatures, vos installations, mais aussi à porter collectivement un discours sur l'absolue nécessité de faire enfin des semences, de l'eau et de la terre des communs !

Élodie Brémaud, arboricultrice (49)

Le pluralisme syndical, un combat toujours d'actualité !

Le pluralisme syndical en agriculture a été reconnu en 1981. Sa mise en œuvre effective dans les différentes instances agricoles s'est faite progressivement. Cela a été un combat pour nombre de paysans et paysannes en responsabilité avant nous !

La présence de la Conf' a permis d'infléchir des politiques dictées par le seul corporatisme de la FNSEA. Sans pour autant pouvoir renverser la table pour avoir une politique agricole réellement au service des paysans, des consommateurs et des citoyens, nous avons pu mettre en avant un certain nombre de sujets. Plafonnement de certaines aides, renouvellement des générations au-delà du milieu agricole, reconnaissance de l'agriculture biologique, réflexion sur le stockage de l'eau... Autant de sujets qui ont été (et sont encore aujourd'hui) débattus.

À la Conf', nous croyons à la possibilité du débat. Nous n'avons pas peur de l'ouverture de l'agriculture au-delà du cercle des producteurs. Et c'est aussi pour ça que nous devons continuer à défendre nos idées dans des instances, même si nous y sommes en minorité. Il n'est pas toujours facile pour nos représentants de se faire entendre, d'aller complètement serein en CDOA, en CA Safer ou à la Chambre de région. Mais ils et elles savent pouvoir compter sur un collectif fort, formé, et qui a envie de faire évoluer les choses.

Nous sommes capables de créer une intelligence collective et je crois que c'est aussi quelque chose qui est reconnu par nos adversaires syndicaux. Être un syndicat représentatif nous engage auprès de nos électeurs à continuer ce combat.

Eudes Gourdon, porte-parole de la Confédération Paysanne des Pays de la Loire

Voter, c'est financer le pluralisme syndical

Les Conf' départementales subsistent grâce à différentes sources de financements : adhésions, fêtes paysannes, vente de produits savoureux... Un des financements les plus importants est le MINAGRI, somme versée par le ministère de l'Agriculture aux syndicats représentatifs.

Ne pas voter, c'est financer la FNSEA...

Le montant Minagri alloué à chaque syndicat est lié aux résultats des élections professionnelles : 75 % au nombre de voix, 25 % au nombre de sièges en session Chambre. Ces règles de répartition sont injustes et avantage de manière considérable ceux qui remportent les élections.

C'est pourquoi nous demandons que l'attribution des sièges au sein des Chambres d'agriculture et la répartition du financement entre les syndi-

cats agricoles soient absolument et strictement liées aux votes exprimés par les agriculteurs et agricultrices, condition indispensable pour le respect de la représentativité.

Une autre source de financement pour la Confédération régionale (qui ne touche que 8,5 % du MINAGRI) sont les subventions du Conseil Régional. Après les annonces de coupes budgétaires totales (42 000 € par an soit 70 % du budget annuel !), l'avenir de nos structures régionales est incertain, et ce malgré leur rôle indispensable dans la coordination interdépartementale et nationale.

Pour des campagnes vivantes et plurielles, il est primordial de soutenir économiquement toutes les représentations syndicales !

Nelly Choplain, productrice de petits fruits, plants et PPAM (72)

Liberté, égalité, fraternité

VOUS AUREZ RECONNU LA DEVISE NATIONALE. Transposons-la aux valeurs de notre syndicat.

Liberté

Ô liberté chérie ! C'est un avantage que nous offre notre métier et auquel nous sommes très attachés. Nous nous organisons comme bon nous semble, faisons nos choix en toute autonomie et pouvons imaginer le devenir de nos fermes. Il faut reconnaître que tout cela est très agréable. Seulement, notre liberté chérie tend à disparaître et il nous faut batailler pour la conserver. Alors battons-nous ! Non pas à la manière ultralibérale de certains, qui proclament : « Foutez-nous la paix, laissez-nous travailler. » Car, évidemment, nous ne sommes pas seuls au monde, évidemment, la nature ne nous appartient pas. Il n'y a pas de droit sans devoir. Nous gagnons notre liberté via la reconquête de notre autonomie. En modifiant les rapports de force avec ceux qui transforment et distribuent notre production. Mais aussi, même s'ils nous rendent de grands services et qu'ils sont indispensables, en gardant notre indépendance envers nos fournisseurs de matériels, de semences et de produits phytos.

Égalité

C'est une valeur forte de la Confédération Paysanne et elle est aussi largement bafouée. Parce que le partage des cartes n'est pas bon, le jeu est biaisé et certains ont tous les atouts dans leurs manches. Rebattons les cartes !

Répartissons mieux les subventions de la PAC pour que tous les agriculteurs et agricultrices puissent vivre de leur métier. Modifions le mode de gouvernance des outils de régulation du foncier, Safer, CDOA.

Fraternité

Parce qu'au moment des manifs de 2024, on entendait à la télévision Éric Fottorino dire : « La France est fondamentalement un pays d'agriculteurs, pas comme les Hollandais qui ont une histoire de commerçants, les Allemands, une histoire plutôt industrielle. [...] Il est contre nature et contre-productif de mener une politique qui va à l'encontre de ce modèle d'agriculture familiale. » En effet, la politique de cogestion menée depuis 40 ans contribue largement au

mal-être ressenti par de nombreux agriculteurs et agricultrices. L'agrandissement inexorable des fermes (encouragé par le non-plafonnement des aides) fait disparaître la solidarité des campagnes et accroît le sentiment de solitude et d'abandon. Avec la Confédération Paysanne, battons-nous pour une campagne vivante, des paysans nombreux et heureux !

Pour conclure, je rajouterai que la Conf', c'est aussi le refus du fatalisme. Parce qu'on entend trop souvent, quand on parle par exemple d'installation ou d'agrandissement : « c'est comme ça mon pauvre vieux ». Non ! si nous en sommes là, ce n'est pas la faute à pas de chance. C'est bien le résultat d'une politique.

La Confédération Paysanne continuera de se battre de toutes ses forces et de toute son intelligence pour plus de liberté, d'égalité et de fraternité.

Grégoire Moulineau,
éleveur laitier (85)



Dès décembre 2023, la Conf' déterminée pour ces élections professionnelles !

Les systèmes herbagers pour les herbivores : des bénéfiques reconnus, mais un soutien public qui se fait toujours attendre

ALORS QUE LES ATOUTS DES PRAIRIES NE SONT PLUS À DÉMONTRER pour répondre aux enjeux actuels, les systèmes herbagers sont toujours les grands oubliés des politiques publiques.

Ayant fait le choix d'élever nos vaches laitières à l'herbe, avec mon mari, nous en avons fait les frais.

Quand Jean-Paul a repris la ferme familiale, il a rapidement diminué la surface en maïs pour augmenter la part de prairies. À la fois parce qu'il n'était pas très rentable de cultiver du maïs sur des terres séchantes, mais surtout par souci de préserver l'environnement. La rencontre de paysans brésiliens, chassés de leurs terres par de grands propriétaires cultivant du soja pour nos vaches laitières, a achevé de le convaincre.

Ce choix de l'herbe, que Jean-Paul pensait dans le sens de l'histoire, a failli être fatal pour la ferme : quand les aides PAC ont été figées, dans les années 2000, les aides de la ferme se sont trouvées réduites à peau de chagrin, le maïs étant beaucoup plus aidé que les prairies ! C'est seulement lors de mon installation, en 2010, que nous avons pu revaloriser ces aides à hauteur de la moyenne départemen-

tale (soit le double), au prix d'un combat qui m'a fait découvrir le syndicalisme agricole.

Pendant une dizaine d'années, j'ai milité à la Conf'

...notamment pour promouvoir l'élevage herbager, que ce soit au conseil régional pour les MAEC ou au ministère pour les négociations nitrates ou PAC. J'ai affûté mes arguments en faveur des prairies : qualité de l'eau, limitation de l'érosion et du ruissellement, stockage de carbone, biodiversité, bien-être animal...

Pendant, la difficulté n'était pas de convaincre des bienfaits des prairies, désormais unanimement reconnus, mais de la nécessité de les soutenir. Et là, difficile de nous faire entendre face à tant de lobbies qui pèsent plus que nous... J'ai un moment espéré que s'associer avec diverses organisations citoyennes au sein de la plateforme *Pour une autre PAC* allait pouvoir nous aider, mais les négociations PAC n'avaient de négoc-

En juin 2024, la Conf' 49, aux côtés du GAB et du Civam, a réclamé le versement des aides MAEC.



ciations que le nom... J'ai dû les arrêter en cours de route, épuisée par ce combat si inégal.

Désormais pleinement impliquée sur la ferme, j'ai découvert à mon profit un autre effet positif de l'élevage herbager : le bien-être des éleveurs ! À condition toutefois de pouvoir en vivre... Outre une réorientation des aides, nous avons besoin d'une réor-

ganisation de la filière : on ne peut laisser Lactalis abandonner des producteurs et on ne peut accepter le Mercosur - que ses défenseurs osent justifier par la nécessité d'importer du soja brésilien, comble de l'incohérence ! Il est donc crucial de peser plus dans le rapport de force agricole et, pour cela, commençons par voter pour la Conf' !

Claire Garrot, éleveuse laitière (53)

Ce n'est pas le « régime qui est spécial », c'est notre métier !

DÉFINIR DES RÈGLES POUR ACCÉDER À LA SANTÉ AU TRAVAIL, aux soins, au repos, aux congés et enfin à la retraite, nécessite d'avoir pu défendre notre vision du projet social de notre métier d'agriculteur.trice.

Arriver à la retraite en bonne forme

Pour 80% des paysans.nes, une année de travail, c'est plus de 320 jours de travail. 6 à 7 jours par semaine. Or, celles et ceux qui souhaitent transmettre leur ferme le font mieux s'ils ne sont pas « au bout du rouleau ». C'est cette réalité que porte notre revendication pour un départ à la retraite à 60 ans et pour une espérance de vie non réduite. La retraite devrait être la période forte de rééquilibrage des injustices de revenu. Ce n'est au-

jourd'hui pas le cas. Le niveau moyen de retraite en agriculture de 1.000€ brut est inadmissible. C'est un frein à la transmission et au bien-vivre. Nos parcours sont pluriels et la sociologie des paysans.nes change, sans parler de celles et ceux qui quittent plus souvent le métier.

C'est pourquoi la Confédération Paysanne revendique une indexation sur le SMIC (85% y compris pour les oubliés comme les conjoints collaborateurs) et une revalorisation forfaitaire de justice sociale (suppression

des 17,5 années minimum d'exercice du métier qui rogne la base de calcul).

La santé au travail et l'accès au repos

L'amélioration de la prévention ne se fera pas avec une appli ou un numéro vert ! C'est la connaissance et la volonté de traiter les maladies professionnelles qui sont physiques, psychologiques, physiologiques. Les spécificités de nos orientations technico-économiques doivent être prises en compte pour réaliser de véritables instants santé-prévention tous les 10 ans minimum, par la MSA, et activés en lien avec les médecins traitants. La réparation et l'indemnisation des ac-

cidents et maladies professionnelles progressent grâce à un travail important de la Confédération Paysanne. Mais il reste à la mettre à un niveau digne...

La justice en cotisations sociales doit être mise à plat : prix payés inférieurs aux coûts de production, mise à contribution des hauts revenus, révision des schémas d'optimisation fiscale qui desservent la protection sociale...

Du champ au fauteuil, la Confédération Paysanne défend et défendra toujours des droits sociaux équitables pour tous les paysan.nes.

Étienne Heulin, paysan retraité (49)



En 2023, la Conf' 44 a été de toutes les manifestations pour défendre nos retraites.

Ce qu'en dit la FNSEA

Santé. La FNSEA sacrifie les victimes des pesticides : elle a voté pour des conditions plus dures de reconnaissance des maladies professionnelles et des indemnités plus faibles.

Retraites. Nous refusons le calcul des retraites sur les 25 meilleures années de revenu, système de calcul glorifié par la FNSEA. Méthode qui conduit à une individualisation totale des pensions sans solidarité entre gros et petits revenus.

La Conf', au côté des agricultrices

LA VISION DU TRAVAIL DES FEMMES EN AGRICULTURE comme une « aide » complémentaire sur la ferme persiste tout au long de la vie des paysannes, de l'installation à la rémunération de leur activité et au montant de leur retraite.

La place de la femme, aussi bien sur nos fermes, dans les instances décisionnelles ou au sein de notre syndicat, nous paraît un élément important à réaffirmer. Ainsi, l'instauration du GAEC entre époux (2010) a été une belle victoire d'une lutte menée par la Confédération Paysanne, car elle permet une égalité en termes de revenu et de prise de décision.

...et contre les violences qui leur sont faites

En milieu rural, l'isolement et l'éloignement géographique des réseaux d'entraide accentuent le risque des violences sexistes et sexuelles. Alors que 30 % de la population française vit en campagne, 47 % des féminicides y ont lieu. La Confédération

Paysanne demande la création d'un budget spécifique à la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes, pour que celles-ci ne soient plus invisibilisées.

Une commission Femmes au niveau national est créée pour tenter de répondre aux différentes inéga-

lités qui subsistent. Par exemple, le montant des retraites qui sont, en moyenne, de 550€ pour les agricultrices et 830€ pour les agriculteurs.

Elle a aussi été force de propositions pour écrire un guide pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, paru en 2023. Avec lui, se sont mises en place des formations opérationnelles en non-mixité choisie pour se sentir capable de participer en toute confiance à la vie syndicale, départementale comme nationale. Des groupes femmes Adear/Conf' se développent un peu partout sur le territoire avec, entre autres, l'objectif d'améliorer la mixité dans les instances de la Conf'. Cela se ressent déjà avec 42 % des représentants de notre Secrétariat National qui sont des femmes, sans oublier notre porte-parole nationale, Laurence Marandola.

Ainsi, si les agriculteurs sont aussi des agricultrices, alors cela vaut aussi pour leur représentation !

Claire Braud, maraîchère (72)

Lutter pour la reconnaissance du travail des femmes...

Pour rappel, c'est grâce à la Confédération Paysanne qu'en 1999 un premier statut qui permet la reconnaissance du travail des femmes dans les fermes est obtenu : c'est celui de conjointe collaboratrice, statut néanmoins précaire. C'est aussi grâce à la Confédération Paysanne que la prise en charge du congé maternité, allongé à 8 semaines minimum, a pu évoluer : dans le cas où le service de remplacement n'est pas en mesure de répondre à sa demande, l'agricultrice peut bénéficier d'indemnités journalières. Une avancée obtenue en 2019...



© Karoll Petit

En 2024, une commission Femmes de la Conf' 49 a vu le jour.

Le revenu, la base de tout !

Parmi le brouhaha des colères agricoles de cette année passée, parmi les jets de lisier, l'OFB saccagé, le mur des normes mis à terre, cet accord Mercosur que la Conf' refoule de toutes ses forces depuis 25 ans, il y a toujours eu CE sujet en bruit de fond. Pas assez sexy pour être prioritaire pour tous les syndicats agricoles, le revenu est bien notre sujet !

La rémunération du travail paysan est primordiale : nous devons tous et toutes pouvoir vivre dignement de notre travail. Elle est la condition nécessaire qui nous donne les moyens et l'envie de pouvoir produire une alimentation de qualité pour tous. Sans revenu, la transmission et donc l'installation de nouveaux agriculteurs et nouvelles agricultrices est impossible.

Des leviers, très intéressants sur le papier, sont apparus. C'est le cas par exemple de la loi Egalim. Mais le manque de moyens mis dans les contrôles pour assurer son respect, jusque-là laissés au bon vouloir des industriels, est l'une de ses nombreuses faiblesses.

Des solutions miracles...

Du coup, on voit apparaître des solutions miracles pour aider les agriculteur.ices à terminer les fins de mois dont l'agrivoltaïsme. "Complément de revenu", "respect de votre production", "laissez, on s'occupe de tout"...

En tant qu'éleveuse d'ovins, je reçois tous ces messages nous promettant « 3500€/an/ha pendant 30 ans ».

Difficile de dire non quand on a déjà du mal à payer ses factures... Et je ne dois pas être la seule au regard des 300 projets actuellement en cours dans le Maine-et-Loire.

Du revenu pour la production agricole !

Mais nous, ce que nous souhaitons, quand on porte un projet politique tel que l'agriculture paysanne, c'est tout simplement vivre de notre métier : produire de l'alimentation dans un beau paysage bocager !

L'une des solutions apportée par la Conf' est la mise en place d'un prix minimum garanti, correspondant à nos coûts de production + rémunération du travail (1 SMIC) + notre protection sociale. Ce prix minimum doit être associé à un volume de production par actif et doit être assorti de fonctions économiques de régulation et de protection du marché. Bien évidemment, il ne serait pas fixe et doit évoluer avec la conjoncture et notamment les hausses et baisses de charges.

Tiphaine Joly, éleveuse de brebis allaitantes et accueil pédagogique (49)



Dans l'hiver 2024, la Conf' 44 a bloqué la centrale d'achat de la SCA Ouest pour défendre le revenu paysan.

Ce qu'en disent nos adversaires :

La FNSEA rejette une notion de prix garanti et prône l'ultra-libéralisation des marchés comme solution et objectif. La notion de revenu ne l'intéresse pas tellement : elle préfère détourner le débat public en mettant le mal-être des campagnes sur la surenchère normative. Et en même temps, quand on voit qu'elle assure la co-présidence de France Agrivoltaïsme, ça ne nous surprend pas tellement.

La CR est fidèle à elle-même : être ultra-libérale mais en reconnaissant la nécessité d'un revenu, mais sans apporter de solutions...

Porteur de projet recherche foncier... Désespérément ?

SI NOUS DEVIONS TROUVER UN POINT COMMUN À TOUS LES AGRICULTEURS.TRICES, CE SERAIT LE FONCIER. Quel que soit le modèle choisi, hors-sol, grande culture, élevage, maraîchage, avec ou sans mécanisation, nous avons tous besoin de terres agricoles. Peu pour certains.es (0,5 ha), beaucoup pour d'autres (+200 ha).

Comment concilier les appétits fonciers de certaines structures agricoles avec la volonté pour d'autres de rentrer dans le métier ? Plus de la moitié des éleveur.euses partent à la retraite d'ici 2030. Nous sommes à un tournant majeur pour l'avenir de nos fermes. En Pays de la Loire, les syndicats ont tous signé le schéma régional des structures, validé par l'administration, pour prioriser et faciliter l'instal-

lation. Alors pourquoi ça ne marche pas, ou mal ?

J'ai l'impression qu'il y a un manque de courage, de la malhonnêteté et un grand écart entre les discours et la réalité du terrain. Il y a un gâteau et certain.es, très gourmands, n'apprécient pas le partage. Nous proposons un régime aidé mais à l'actif pour calmer les insatiables du foncier. Le plus important pour nous est que les campagnes

soient vivantes, avec des gens qui y vivent et des animaux pour maintenir cette biodiversité. Les terres agricoles doivent être préservées et réparties pour favoriser l'installation et l'emploi. C'est pour ça qu'à la Conf' nous demandons une loi foncière, qui lutte contre les montages sociétaires, l'artificialisation et l'accaparement.

Des outils à consolider

Nous avons des outils de régulation et d'équité. Sauf qu'aujourd'hui la SAFER est aux ordres d'un seul syndicat. Sa mission de service public est mise à mal par les propriétaires et le manque cruel de financement public en fait un outil inefficace car sans

manche. Il faut se réapproprié ce qui existe, le schéma des structures appliqué par la CDOA et la SAFER.

Il nous semble important que tous les acteurs du foncier apprennent la notion de *Culture des communs* (Tanguy Martin). Le foncier peut être porté par des collectifs de citoyens, pour des collectivités... Mais la finalité doit bien être que nous soyons nombreuses et nombreux demain.

Loïc Livenais, éleveur de veaux de boucherie (49) et représentant de la Confédération Paysanne des Pays de la Loire au Conseil d'Administration de la Safer



Fin 2024, la Conf' 49 a défendu l'installation plutôt que l'agrandissement à Denée.

Le double discours de la CR sur l'installation :

Sur son site internet, la Coordination Rurale prétend vouloir favoriser l'installation des jeunes... En simplifiant les démarches pour accéder aux aides. Mais pas un mot sur l'accès au foncier qui est pourtant le premier frein à l'installation ! Démantèlement du statut du fermage et du contrôle des structures, non-plafonnement des aides PAC : là où la CR passe, l'installation trépassé !

Et si la Conf' avait la Chambre ?

DJA : une priorité, mais pas pour tous

EN PAYS DE LA LOIRE, CHAQUE ANNÉE, PRÈS DE 1000 EXPLOITANTS DISPARAISSENT sur les 30 000 que comptent les cinq départements. Face à cette urgence, et dans le cadre de la transmission à la Région de la compétence installation, la nouvelle Dotation Jeune Agriculteur a été considérée comme une priorité...

L'ambition affichée : augmenter significativement l'installation aidée d'ici la fin de la programmation, en 2027. Une approche que nous avons saluée.

De même, il a été décidé en concertation avec les JA et la Confédération Paysanne (seuls syndicats actifs dans cette construction) de maintenir une architecture bâtie sur un paiement de base auquel peuvent s'ajouter une modulation pour les projets en élevage et une modulation cumulable pour

les projets en agriculture biologique. Nous avons également approuvé cette construction.

Alors que pratiquement tout était en place et que nous avons fait la démonstration que nos syndicats étaient capables de construire un consensus, le bureau régional des JA a commencé à poser de nouvelles conditions. Ils ont d'abord souhaité interdire les modulations en dessous d'un certain niveau d'investissement. La DJA n'ayant jamais été une aide à l'investissement, et

comme il existe déjà des aides dédiées, la proposition a été retoquée.

Une mesure discriminante

Pas découragés, ils sont revenus à la charge en demandant l'interdiction des modulations pour les projets réalisant moins de 120 000 € de chiffre d'affaires. Et la Région, ne souhaitant pas les désavouer deux fois, a cédé et assume cette ineptie.

Le message est clair : toi, le porteur de projet qui dégage un revenu supé-

rieur au SMIC (exigence minimum pour accéder à la DJA) mais avec une structure de petite ou moyenne taille, les JA ne veulent pas de toi.

Nous nous sommes opposés fermement à cette mesure discriminante et nous continuerons à le faire. Face à l'urgence du renouvellement des générations, nous devons créer les meilleures conditions d'accueil possible à ceux qui souhaitent s'y engager. Nous sommes visiblement les seuls à le penser.

Antoine Baron, éleveur laitier (44)

L'abattage à la ferme, trop innovant pour la Chambre ?

EN 2019, L'ABATTOIR DE CHALLANS FERMAIT DÉFINITIVEMENT SES PORTES. Outil d'abattage pour bon nombre d'éleveurs, sa disparition bouleversait les distances de transport, les conditions de commercialisation... Parallèlement, les consommateurs questionnaient les conditions d'abattage...

C'est ce qui a poussé un groupe d'éleveurs à initier une réflexion autour des modalités et conditions d'abattage. Après des années d'études de faisabilité, de visites d'installations, de sollicitations, de dialogues avec les autorités concernées, l'abattage à la ferme et l'abattoir de proximité se concrétisaient.

Grâce à l'engagement de nombreux éleveurs, soutenu par les collectivités territoriales, cet outil innovant, multi-espèces, favorable aux circuits courts, est en cours de finalisation.

Mais où était la Chambre d'agriculture pendant toutes ces années ?

Pas le moindre soutien, que ce soit technique, logistique, financier. Rien. Pas le moindre intérêt ou considération pour le projet ! Pas assez important, pas assez ronflant, un peu trop agriculture paysanne peut-être, ...

Ou bien alors, la Chambre était trop occupée par le méthaniseur XXL de Corcoué-sur-Logne, un vrai bon gros projet, avec plein d'investissements. Le genre de projet déconnecté

de son territoire, absolument pas fédérateur, qui utilise les paysans pour servir les intérêts d'investisseurs. Le genre de projet qu'on aime beaucoup à la FNSEA.

Une Chambre pour soutenir projets et expérimentations...

Avec le soutien de la Chambre, ce projet d'abattage de proximité ou sur le lieu de vie, aurait pu, aurait dû, aboutir plus rapidement. C'est ce que nous aurions fait.

Une Chambre d'agriculture se doit

de soutenir les initiatives locales portées par des agriculteurs, qui servent l'intérêt collectif, améliorent les conditions de travail et de rémunération des agriculteurs et répondent aux attentes des consommateurs.

Nous avons de grands défis à relever. Cela passera par des expérimentations, de l'audace, de la créativité. La Chambre doit être au rendez-vous pour soutenir et encourager les projets et la prise de risques.

Bernard Bouté, éleveur laitier (44)

Lactalis se sépare de ses producteurs, le silence de la Chambre est assourdissant !

Cette actualité très récente, dont beaucoup ont entendu parler, résonne encore fortement dans nos oreilles. C'est l'histoire d'un industriel laitier qui fait le choix, pour des raisons évidentes de profit, de cesser la collecte pour plus de 270 producteurs – ou devrais-je dire pour 270 pions choisis sur une carte – qui lui coûteraient trop cher. Il applique logiquement une politique défendant ses intérêts économiques, au mépris des personnes concernées par cette décision.

Et la Chambre dans tout ça ? On me demande d'expliquer, comment ça s'est passé.

Eh bien justement, il ne s'est rien passé ! C'est pourtant le fondement même de l'existence des Chambres d'agriculture, que de représenter les

agriculteurs. Et pourtant, c'est dans un silence total que Chambre d'Agriculture France se réfugie.

Aucune Chambre n'a réagi ! Il n'y a pas eu une seule prise de parole d'aucune présidence de cette instance, pour laquelle nous nous disputons la représentation dans chacun des départements français début d'année 2025.

Et justement, si c'était nous la Chambre, comment ça se serait passé ?

Nous aurions entamé une réelle réflexion afin de guider les producteurs dans leur relation avec cet industriel peu scrupuleux. Nous aurions joué le rôle de médiateur, de facilitateur de communication entre les deux parties, industriels et éleveurs. Nous au-

rons négocié auprès des industriels, proposé des accompagnements aux producteurs et agi en leur faveur.

Nous aurions depuis longtemps donné du pouvoir à la profession en facilitant la constitution d'Organisations de Producteurs transversales travaillant avec plusieurs collecteurs, afin de sortir du contrat individuel producteur-industriel, qui engendre une dépendance économique et permet donc les abus de position dominante. Nous aurions aussi mis les collectivités et l'État autour de la table, afin d'obtenir un arbitrage public en faveur de ces OP.

Aujourd'hui, syndicat "majoritaire" et Chambre ne font qu'un, et leur silence avec.

Florian Morin, éleveur laitier (53)

En février 2024, la Conf' 53 a occupé les locaux de Lactalis pour exiger des prix rémunérateurs.



POURQUOI JE VOTE CONF' ?

Quelques témoignages

Réjane Pelletier, éleveuse laitière à Ste-Pazanne (44)

Je me retrouve dans les valeurs de la Conf', dans l'agriculture paysanne qu'elle défend. Une agriculture qui privilégie le vivant, la mixité des productions, qui a une vision à long terme en ayant conscience que les ressources naturelles ne sont ni inépuisables, ni la propriété de quelques-uns. Une agriculture qui agit pour un équilibre sur les territoires avec des interactions positives et solidaires, autour des paysans et de leurs productions. La Conf' et ses partenaires soutiennent des projets innovants, collectifs et pluriels.

Toutes ces valeurs donnent un sens à notre travail.



Hélène Sauvage-Minoza, maraîchère à Châteauneuf (85)

En tant que maraîchère bio, je vote pour la Confédération Paysanne car elle défend un modèle de ferme à taille humaine, respectueuse de l'environnement qui favorise la biodiversité. Elle soutient les petits paysans et défend la souveraineté alimentaire afin d'assurer une alimentation saine pour tous, afin d'avoir le contrôle sur ce qu'on mange et comment on le produit. Face aux grandes exploitations et aux enjeux à venir, c'est avec la Conf' que je me sens le plus soutenue. Quand on travaille toute seule, ça fait du bien de savoir qu'il y a du monde autour qui réfléchit dans le même sens !



Julie Mercier, éleveuse de brebis laitières à St-Laubin-du-Locquenay (72)

Je vote Conf' parce que c'est le seul syndicat **historiquement** opposé au libre-échange.

Parce que c'est un syndicat humaniste, qui place le travailleur, paysan ou ouvrier, au cœur de nos fermes.

C'est le seul syndicat qui prône une agriculture de qualité au niveau environnemental, du bien-être animal et sur le plan social.

Parce que la Conf' refuse que le revenu des paysans soit la variable d'ajustement, pris en étau entre des charges et des marges qui engraisent tout sauf nos troupeaux.



Vote, mode d'emploi

VOUS RECEVREZ LE MATÉRIEL DE VOTE (TRACTS, BULLETINS, ENVELOPPES, CODES ÉLECTRONIQUES...) par La Poste aux adresses du 15-20 janvier 2025.

Vous pourrez voter, dès réception de ce matériel, par voie électronique (plateforme en ligne) ou bien par voie postale avant le 31 janvier 2025 à 23h59, le cachet de la poste faisant foi.

Les chefs d'exploitation, conjoints collaborateurs, exploitants à titre secondaire et aides familiaux pourront voter pour le collège 1 (actifs agricoles) ; les retraités pour le collège 4 (retraités).



Matthieu Virfolet, éleveur laitier à Mayenne (53)

J'ai redonné du sens à mon métier en faisant évoluer mon système laitier vers l'agriculture paysanne plus respectueuse de la biodiversité, de mes animaux et de moi-même. Prendre le temps de regarder, d'écouter mes vaches, observer la faune et la flore au fil des saisons, voilà le fondement du métier de paysan.

Bien que non adhérent, c'est important pour moi de soutenir la Confédération Paysanne pour faire entendre la voix d'une agriculture qui me correspond et qui préserve l'ensemble des acteurs pour une agriculture résiliente.



Pascal Orain, éleveur de vaches allaitantes, ovins et lapins à Launay-Villiers (53)

Je vote pour la Confédération Paysanne car elle défend les besoins de la société d'aujourd'hui et de demain. Elle promeut un système agricole à taille humaine, avec plus de paysans qui dynamisent les territoires locaux, développe les solidarités et l'entraide.

Elle favorise une agriculture qui préserve le bocage, la qualité de l'eau et de l'air, la biodiversité... une agriculture qui s'intègre dans la nature, qui permet de bien vivre de son métier sans dépendre de l'agro business qui conduit au mal-être des paysans, des animaux, des végétaux et du citoyen.

Voter pour cette jeune équipe mixte donne de l'espoir pour l'agriculture mayennaise !

Julien Rousselot, vigneron à Rablay-sur-Layon (49)

C'est la première fois que je me confronte à ce moment que sont les élections professionnelles. Rejoindre la Confédération Paysanne me permet de me sentir en réseau avec les paysannes et paysans de mon territoire, de partager un idéal politique concernant l'agriculture. J'ai décidé de participer aux prochaines élections car cela me semble essentiel dans mon parcours professionnel. Voter pour la Conf', c'est défendre un projet sociétal porté par chacun-e mais aussi nous donner les moyens d'agir !

